

1. Finalités de la MRIE

La MRIE a été constituée officiellement en 1992, sous l'impulsion de personnes et d'acteurs collectifs habités par :

- ✓ la volonté de lutter contre l'exclusion économique et sociale et la grande pauvreté, considérée comme une question centrale pour notre société,
- ✓ la conviction qu'il s'agissait là d'un chantier de longue durée impliquant la coopération de tous,
- ✓ le besoin de créer un lieu permettant de prendre de la distance, de rencontrer d'autres acteurs, de réfléchir sur les processus et les solutions,
- ✓ la nécessité d'une action plus cohérente, pour plus d'efficacité entre tous les partenaires concernés.

Elle est donc issue d'une **histoire** marquée d'abord par l'initiative d'associations de lutte contre la pauvreté, d'administrations et d'experts, puis par leur coopération dans un espace territorial pertinent, la région, enfin par un élargissement aux acteurs politiques et aux partenaires sociaux (patronats et syndicats).

Ainsi la MRIE s'est-elle inscrite dès son origine dans un projet de société :

- ✓ une société **démocratique**, où chacun soit reconnu dans sa dignité de personne;
- ✓ une société **pluraliste**, où chacun puisse trouver sa place;
- ✓ une société **juste**, où l'accès aux droits soit le même pour tous les citoyens.

Dans cette perspective globale, qu'est venue conforter la loi d'orientation de 1998 dans son article premier, la MRIE est engagée dans la lutte contre les exclusions, en particulier des personnes les plus défavorisées aux plans économique et social. Ses missions et sa déontologie lui font rechercher la **participation pleine et entière** de ces personnes à la vie de notre société. Pour cela, elle contribue à la conception de politiques et d'initiatives qui partent de leurs aspirations et valorisent leurs potentialités, ainsi qu'à la recherche de nouvelles modalités de citoyenneté et de responsabilité. Elle contribue également à la prévention des dysfonctionnements de la société dont ces personnes peuvent être les victimes.

4. Déontologie de la MRIE

La réalisation de ces missions est enfin indissociable d'une **éthique de travail**, qui s'incarne dans les principes suivants :

- ✓ **un souci de rigueur méthodologique** : à travers des analyses quantitatives et qualitatives et leur articulation, la MRIE cherche à développer une démarche de connaissance rigoureuse fondée sur la « mise en débat », c'est à dire l'expression et la confrontation de questionnements pluriels;
- ✓ **le croisement des connaissances** : cette approche cherche à faire se rencontrer trois types de points de vue et d'analyses, celui des chercheurs et statisticiens, celui des acteurs et institutions engagés dans la lutte contre les exclusions, enfin celui des personnes concernées – en particulier des plus défavorisées;
- ✓ **un partenariat réciproque** : dans la mise en débat organisée par la MRIE, chaque parole pèse du même poids – il n'y a pas de préséance, ni au profit des décideurs et experts, ni au profit des acteurs ou usagers; il est important que chacun puisse, s'il le souhaite, s'y exprimer à titre personnel;
- ✓ **l'ancrage dans l'expérience** : enfin, un effort particulier est régulièrement engagé par la MRIE pour capitaliser des initiatives locales de lutte contre les exclusions faisant apparaître les capacités individuelles et collectives qui se révèlent dans l'action et pour mettre en lumière les difficultés concrètes des personnes défavorisées à travers des monographies et le témoignage de groupes de parole.

2. Positionnement de la MRIE

Dans ce champ de la lutte contre les exclusions se trouvent engagés de nombreux acteurs et institutions :

- ✓ d'abord, bien sûr, les personnes concernées elles-mêmes;
- ✓ les pouvoirs publics (État et collectivités locales);
- ✓ les responsables et professionnels qui mettent en œuvre les politiques publiques;
- ✓ les partenaires sociaux (chefs d'entreprises, syndicalistes, organismes paritaires);
- ✓ les associations avec leurs bénévoles et leurs professionnels;
- ✓ des experts (chercheurs, formateurs, consultants)...

Chacun d'entre eux est porteur d'un type de connaissance et de pratique utile en ce domaine.

Loin d'être assimilable ou de se substituer à l'un de ces acteurs, la MRIE, qui est à la fois une association indépendante et un organisme assumant une mission de service public, se veut un **espace partenarial de rencontre et de réflexion partagée** au cœur de ce réseau afin, justement, de mieux répondre à certains enjeux de la lutte contre les exclusions :

- ✓ **repérer** les phénomènes émergents, comprendre les processus;
- ✓ **permettre à chacun de prendre du recul** par rapport à ses actions ou à ses analyses, de faire évoluer sa manière de voir;
- ✓ développer une **approche transversale**, considérer les personnes dans leur globalité;
- ✓ disposer de **repères** pour mieux agir et décider.

C'est par rapport à ces enjeux, qui correspondent à des **attentes communes** aux différents acteurs, que se définissent les missions spécifiques de la MRIE.

3. Missions de la MRIE

Il s'agit d'**informer** au sens étymologique de ce terme, c'est-à-dire non seulement d'apporter des éléments d'information, mais de **doter celle-ci de repères, d'une structure, d'un sens**.

Cette conception large – mais traditionnelle – de la notion d'information implique pour la MRIE de :

- ✓ ne pas se limiter à faire circuler l'information sur l'exclusion, mais de la **structurer** autour de questionnements partagés;
- ✓ mettre en lumière, au-delà d'une présentation brute des faits et des symptômes, des **processus** et des **causes** explicatives;
- ✓ souligner, au-delà d'une information générale et synthétique, des **phénomènes significatifs** sans prétendre à l'exhaustivité.

Dans cette perspective, la mission d'information assumée par la MRIE se décompose en quatre missions opérationnelles, qui découlent l'une de l'autre :

- ✓ à la base, développer une **connaissance régulière et actualisée** des exclusions économiques et sociales qui affectent les différentes catégories de populations;
- ✓ puis engager une **réflexion approfondie** sur les phénomènes et les politiques, qui débouche sur des repères pour l'action, l'évaluation et la décision;
- ✓ procéder ensuite à une large **diffusion**, y compris dans l'opinion, des enseignements et des recommandations issus de ses travaux, qui restitue la diversité des points de vue;
- ✓ enfin, mener une action de **sensibilisation** des décideurs aux enjeux de la lutte contre les exclusions et à leur déclinaison opérationnelle, notamment en faisant remonter les constats et les préoccupations des acteurs locaux.